

Pôle communication
Tél.: 24 66 40

Vendredi 22 mars 2019

DOSSIER DE PRESSE

ASSISES DE LA CULTURE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

« *Culture et Citoyenneté* »



« *La culture un vecteur de transversalité* »

27, 28, 29 mars 2019
au
Centre culturel Tjibaou

** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc et lemagdugouv.nc **



I_ Introduction

La Nouvelle-Calédonie occupe une place particulière dans le paysage culturel à l'échelle régionale et internationale et en tant que pays francophone. Elle est riche de sa diversité sociale, économique et ethnique, et forte de la présence d'un grand nombre d'artistes, parmi lesquels des talents en devenir et des créateurs qui occupent la scène musicale, artistique ou littéraire depuis plusieurs décennies.

La Nouvelle-Calédonie est à la fois consciente de ce potentiel et attentive aux enjeux liés, dans l'ensemble du pays, au développement d'un plan stratégique culturel. Elle œuvre depuis deux décennies pour la préservation et la transmission d'un patrimoine archéologique et historique nécessaires à la recherche d'une identité calédonienne, et pour un rééquilibrage culturel permettant un accès équitable aux activités culturelles.

Elle vise aussi à favoriser l'ouverture à la culture des différentes composantes culturelles implantées dans le pays, le pluralisme des pratiques culturelles et de leur mode d'expression notamment dans les pratiques des jeunes générations grandissant en pleine révolution numérique, l'éducation artistique, la possibilité de créer et de diffuser des œuvres. Elle souhaite aussi donner la possibilité aux artistes de vivre de leur métier et valoriser l'emploi généré par la filière culturelle.

Devant ces préoccupations exprimées en premier lieu par les acteurs culturels, Mme Déwé GORODEY, membre du gouvernement en charge du secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté, a souhaité que soit organisé un projet cohérent, « les Assises de la culture de la Nouvelle-Calédonie », autour de cette dynamique culturelle.

La Nouvelle-Calédonie, dont les compétences s'exercent en matière « *d'infrastructures et manifestations culturelles intéressant la Nouvelle-Calédonie* », et « *d'organisation des services et des établissements publics de la Nouvelle-Calédonie* », a conclu avec l'État, après avis des provinces, un accord particulier prévu dans la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999. Cet accord particulier a été signé le 22 janvier 2002 pour une durée de sept ans puis prorogé par avenant au 31 décembre 2010.

Centré sur le rééquilibrage, l'un des objectifs principaux des politiques de développement culturel, l'accord particulier porte sur :

- **la protection et la mise en valeur du patrimoine**, notamment du patrimoine culturel kanak,
- **le développement**, la diffusion et l'enseignement des langues vernaculaires,
- **les enseignements** et les pratiques artistiques,
- **l'agence pour le développement de la culture kanak**,
- **la création**, la diffusion artistique et la circulation des œuvres.



II_ Le secteur de la culture, la condition féminine et de la citoyenneté : mandature 2014-2019

Le secteur de la culture, de la condition féminine et de la citoyenneté a eu pour objectif général durant la mandature 2014-2019, de finaliser la construction de l'identité calédonienne de la Nouvelle-Calédonie en poursuivant la recherche des signes identitaires, de participer au rétablissement de l'identité kanak par la valorisation des expressions culturelles, par la réhabilitation de l'histoire et le patrimoine des autres composantes culturelles du pays.

Durant cette quatrième mandature, le secteur de la culture s'est fixé différents objectifs :

A_ Les mesures législatives :

- faire aboutir le statut des artistes.
- porter une réflexion au niveau pays sur la protection et la valorisation des savoirs traditionnels et des pratiques culturelles autochtones.
- faire aboutir le projet de création d'un fonds d'aide à la création et à la production cinématographique et audiovisuelle en Nouvelle-Calédonie.
- faire aboutir le projet d'instauration d'une redevance calédonienne sur le matériel permettant la copie privée de la musique pour soutenir les artistes et le développement de la culture.

B_ Les projets de développement :

- suivre et faire aboutir l'engagement budgétaire de 1 % du budget total du Médipôle de Koutio, consacré à l'élaboration d'un projet culturel de sensibilisation des patients et du personnel de l'hôpital à la création artistique. Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a donc choisi de faire place à la culture dans et autour du Médipôle.
- suivre et faire aboutir le projet de rénovation du Musée de la Nouvelle-Calédonie, qui débutera en 2019.

C_ La gouvernance :

- suivre l'achèvement du Programme d'Inventaire du Patrimoine Kanak Dispersé (IPKD). Ce projet a abouti et permis d'acheter et de rapatrier plusieurs pièces dans le monde.
- suivre l'application de l'arrêté concernant les modalités d'exportations des biens culturels et des trésors du patrimoine de la Nouvelle-Calédonie.
- poursuivre la mise en place d'espaces de rencontres et d'échanges citoyens culturels.
- organiser et diriger les Assises de la culture.
- encourager la mutualisation et l'optimisation des moyens (directions, services, établissements publics culturels...).



III_ Les étapes préparatoires des Assises de la culture

Dans le cadre de l'organisation des Assises de la culture, les 27, 28, 29 mars 2019 au Centre Culturel Tjibaou, la direction de la Culture, de la condition féminine et de la citoyenneté de la Nouvelle-Calédonie (DCCFC) a réalisé plusieurs consultations sous forme d'ateliers au sein de chaque province, depuis la fin d'année 2018 :

- 11 décembre 2018 : la province Nord
- 14 décembre 2018 : le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie
- 6 et 7 janvier 2019 : la province des Îles
- 12 février 2019 : la jeunesse
- 18 et 19 février 2019 : la province Sud
- 19 mars 2019 : les industries culturelles et créatives.

Chaque consultation a réuni un panel de participants venant de secteurs différents : institutions, associations, artistes professionnels et amateurs...

L'objectif principal de ces ateliers étant de réfléchir ensemble à l'avenir de la culture en Nouvelle-Calédonie en tenant compte :

- 1) des forces et des faiblesses du secteur,
- 2) du besoin d'une meilleure intégration de la culture dans le développement économique et social du pays.

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie a fait appel au secrétariat de la Communauté du Pacifique (CPS) pour introduire la théorie du changement comme méthodologie de travail. Cette approche permet de penser l'avenir et de dégager des pistes communes en tenant compte du présent et des résultats désirés sur le court, moyen et long terme.

A_ Méthodologie : réfléchir sur la théorie du changement

À chaque début de consultation, les participants sont invités à partager leur point de vue instantanément sur internet par une question Sli.do (Sli.do est un outil en ligne qui permet d'animer les présentations publiques en allant solliciter l'avis des participants).

Depuis 5 ans quel est, pour vous, un élément marquant du changement dans le développement culturel (en province Nord / Îles / Sud) ?

S'enchaîne ensuite la session plénière sur la théorie du changement (avec des exercices divers) dans laquelle les intervenants de la CPS expliquent en quoi consiste la théorie du changement et comment elle peut être utile pour envisager l'avenir de la culture en Nouvelle-Calédonie.

S'ensuivent les ateliers de réflexion sur diverses thématiques selon les spécificités de chaque province. Celles-ci incluent des thèmes comme :

- éducation et culture,
- patrimoine, culture et tourisme,
- gouvernance et culture.

Chaque groupe avait 3 questions communes :

Quelle est votre vision pour les 5 années à venir / Quels changements souhaitez-vous d'ici 5 ans ?

- Qui doit être impliqué dans ce changement ?
- Quelles sont les étapes permettant d'établir cette vision ?

Une 3^e session est introduite où les participants sont de nouveau questionnés :

- Comment les Assises peuvent-elles engager le changement ?

Les différentes consultations :

Les consultations dans les différentes provinces ont été organisées en collaboration avec les directions de la Culture de chaque province afin de rencontrer les acteurs culturels et d'échanger autour des principaux thèmes sollicités par la province. La consultation a également permis de collecter des informations pour la rédaction par la DCCFC d'un état des lieux de la culture en Nouvelle-Calédonie et de poser un cadre pour les Assises qui auront lieu fin mars 2019.

Ateliers préparatoires aux Assises de la culture de la Nouvelle-Calédonie

Acteurs	Dates	Lieux	Thèmes des différents ateliers
Province Nord	11/12/2018	Au Pitiri	<ul style="list-style-type: none"> - éducation et culture - patrimoine culturel et tourisme - culture et gouvernance - comment les Assises peuvent-elles engager un changement ?
Gouvernement	14/12/2018	CCT	<ul style="list-style-type: none"> - la théorie du changement : réfléchir aux priorités du secteur culturel pour le pays - l'avenir de la culture en Nouvelle-Calédonie - transversalité : éducation artistique et culturelle, tourisme culturel et patrimoine, santé et environnement

			<ul style="list-style-type: none"> - gouvernance de la culture et des arts - les industries culturelles
Province des Iles	6 /01/2019 et 7/01/2019	Faré	<ul style="list-style-type: none"> - l'avenir de la culture en Nouvelle-Calédonie - gouvernance de la culture et des arts - transversalité - les industries culturelles - comment les Assises peuvent-elles engager le changement ?
Jeunesse	12/02/2019	Rex	<ul style="list-style-type: none"> - culture et identité en Nouvelle-Calédonie - l'accès aux pratiques culturelles - la professionnalisation et la responsabilisation - la culture numérique
Province Sud	18 /02/2019 et 19/02/2019	Kowe Kara	<ul style="list-style-type: none"> - culture et destin commun - l'accès à la culture, au patrimoine et à l'éducation artistique - tourisme culturel et patrimonial - la professionnalisation des acteurs culturels et le soutien à la création
Industries culturelles et créatives	19/03/2019	CCT	<ul style="list-style-type: none"> - le rôle économique des ICC - les ICC dans le monde - les ICC en Nouvelle-Calédonie - le numérique - chaîne de valeur des ICC en Nouvelle-Calédonie : forces, faiblesses, opportunités et menaces <p>Propositions phares pour la promotion des ICC</p>

B _ Quelques points prioritaires

Lors des consultations qui ont eu lieu en vue de la préparation des Assises, plusieurs points prioritaires ont été relevés concernant d'une part la culture, et d'autre part les artistes et les acteurs de la culture :

Pour la culture :

1. le besoin d'une approche pays cohérente pour le secteur de la culture dans le pays (collaboration plus étroite entre les provinces, le gouvernement, mutualisation des actions et moyens des établissements publics),

2. une meilleure intégration de la culture dans le développement du pays à travers une approche transversale dans tous les domaines (tourisme, environnement, santé, etc.) mais en particulier celui de l'éducation,
3. un rapprochement entre la coutume, la culture, les langues et les arts pour favoriser le faire ensemble et le vivre ensemble et donc la citoyenneté,
4. travail sur l'économie de la culture dans le pays,
5. revue et travail sur les mesures et lois pays pour protéger et promouvoir la culture.
6. une rationalisation des divers calendriers culturels qui tient compte du calendrier social (coutumier)

Pour les artistes et les acteurs de la culture :

1. Reconnaissance et professionnalisation des artistes
2. Formation continue
3. Rationalisation des dispositifs de soutien
4. Travail sur les lieux d'expression culturelle

IV_ Les objectifs des Assises de la culture

Face aux questionnements des différents acteurs culturels, les Assises de la culture de la Nouvelle-Calédonie auront pour objectifs premiers de :

- identifier la place de la culture dans le développement et les mutations du territoire ;
- mobiliser les collectivités et les professionnels du secteur culturel afin de débattre et faire un état des lieux de la culture en Nouvelle-Calédonie ;
- définir les orientations d'un projet culturel partagé et mettre en œuvre une stratégie pays ;
- rechercher des solutions pérennes par rapport à la baisse des subventions publiques en étudiant éventuellement de nouveaux modèles économiques ;
- définir la place de la Nouvelle-Calédonie dans son rayonnement au niveau régional et international.

À l'issue des Assises de la culture, l'objectif est d'élaborer un plan stratégique de la culture au niveau du pays avec des priorités et des axes de travail à court, moyen et long termes. On doit aussi être en mesure de s'interroger sur le paysage des compétences et sur les missions des uns et des autres.

V_ La culture et les droits culturels

A _ Définition de la culture par l'UNESCO

« La culture, dans son sens le plus large, est considérée comme l'ensemble des traits distinctifs, spirituels et matériels, intellectuels et affectifs, qui caractérisent une société ou un groupe social. Elle englobe, outre les arts et les lettres, les modes de vie, les droits fondamentaux de l'être humain, les systèmes de valeurs, les traditions et les croyances. »

Déclaration de Mexico sur les politiques culturelles. Conférence mondiale sur les politiques culturelles, Mexico City, 26 juillet - 6 août 1982.

B _ Déclaration de Fribourg sur les droits culturels (2007)

Article 2 (définitions)

Aux fins de la présente déclaration,

a. le terme « culture » recouvre les valeurs, les croyances, les convictions, les langues, les savoirs et les arts, les traditions, institutions et modes de vie par lesquels une personne ou un groupe exprime son humanité et les significations qu'il donne à son existence et à son développement ;

b. l'expression « identité culturelle » est comprise comme l'ensemble des références culturelles par lesquelles une personne, seule ou en commun, se définit, se constitue, communique et entend être reconnue dans sa dignité ;

c. par « communauté culturelle », on entend un groupe de personnes qui partagent des références constitutives d'une identité culturelle commune, qu'elles entendent préserver et développer.

Article 3 (identité et patrimoine culturels)

Toute personne, aussi bien seule qu'en commun, a le droit :

a. de choisir et de voir respecter son identité culturelle dans la diversité de ses modes d'expression ; ce droit s'exerce dans la connexion notamment des libertés de pensée, de conscience, de religion, d'opinion et d'expression ;

b. de connaître et de voir respecter sa propre culture ainsi que les cultures qui, dans leurs diversités, constituent le patrimoine commun de l'humanité ; cela implique notamment le droit à la connaissance des droits de l'Homme et des libertés fondamentales, valeurs essentielles de ce patrimoine ;

c. d'accéder, notamment par l'exercice des droits à l'éducation et à l'information, aux patrimoines culturels qui constituent des expressions des différentes cultures ainsi que des ressources pour les générations présentes et futures.

VI_ Programme des Assises de la culture

Dates : 27, 28, 29 mars 2019

Lieu : Centre culturel Tjbaou

Mercredi 27 mars		Jeudi 28 mars	Vendredi 29 mars
8 h – 8 h 30 : Café		8 h – 8 h 30 : Café	8 h – 8 h 30 : Café
8 h 30 – 9 h : Geste coutumier			
9 h – 10 h : Discours protocolaires			
10 h – 12 h 30 : Programme coutume, langues et culture	10 h – 12 h 30 : La place transversale de la culture	8 h 30 - 11 h 30 : Cohérence et impact du dispositif de soutien aux arts et à la culture	8 h 30 – 11 h 30 : Gouvernance partagée
12 h 30 – 14 h : Pause déjeuner		11 h 30 – 13 h 30 : Pause déjeuner	11 h 30 – 13 h 30 : Pause déjeuner
14 h – 17 h : Programme Recherches, études et formations + restitution formation PCI (Patrimoine culturel immatériel)	14 h – 17 h : Culture et rayonnement régional et international	13 h 30 – 16 h 30 : Lois et mesures du pays	13 h 30 – 16 h 30 : Calendrier culturel partagé
			16 h 30 : Coutume d’au revoir



**** Retrouvez toute l'actualité du gouvernement sur gouv.nc et lemagdugouv.nc ****

